

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Statut de l'Arbitrage

SUITE AU P-V N°4 - REUNION DU 13/06/2025 - OFFICIEL 66 N°45 du 27/06/25

Club ayant demandé par écrit et informer la Commission de/des équipe(s) choisie(s) pour leur(s) muté(s) supplémentaire(s) avant le début des championnats

CLUBS DU DISTRICT QUI BENEFICIENT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES (ART 45)

DEMANDE VALIDEE

RF CANOHES TOULOUGES : courriel du 29/08/25, demandant à attribuer **1 muté supplémentaire pour son équipe U17 2** au titre de l'Article 45.

FC THUIR : courriel du 05/09/25, demandant à attribuer **1 muté supplémentaire pour son équipe séniors D1** au titre de l'Article 45.

Pour la Commission
Le Président Jean-Luc GARCIA

